



COMITÉ SYNDICAL du 10 FEVRIER 2017

PROCES-VERBAL

Liste des présents :	
M. HERROUET / Mme THEVENIAU / M. GAUDIN	CCRN
Mme CHAILLEUX / M. NAUD / M. OUVRARD / M. TUAL / M. BORIE	CEEG
Mme ABOT / M. PECOT / M. PELE / M. BROUSSARD	CC PSG
M. MANAC'H / M. THAUVIN / M. NICOLEAU / M. MARTIN	CCLS
M. BLANDIN / M. BUF / Mme CHASSE /	CCRB
<i>POUVOIRS : M. RENAUD à M. HERROUET, Mme JAMIN à M. NAUD, M. POSSOZ à Mme THEVENIAU, M. MAILLARD à M. MANAC'H, M. BEZIER à M. OUVRARD, M. FLIPPOT à M. BUF, M. JOSSE à M. PELE, M. GADAIS à M. MARTIN</i>	
Total présents : 19 élus, 27 votants	
Mme LOGODIN / Mme NOEL	SMCNA

Absents ou Excusés : Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. CALO / M. RENAUD / M. MAILLARD / M. GADAIS / Mme FREDOUELLE LECIRE / M. FLIPPOT / M. BEZIER / M. MAINDRON / M. JOSSE
Suppléants absents ou excusés : Mme DANET / Mme CAMELIN / M. SEEMAN

Le quorum est atteint (quorum : 15 - 19 présents). M. MANAC'H a été désigné secrétaire de séance.

M. NAUD, Président, débute le Comité en présentant ses excuses pour la modification de la date de réunion du Comité. Initialement prévu lundi 6 février, le Comité a dû être décalé suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire afin de respecter les délais de convocation et de vote du budget.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte-rendu du Comité du 12 décembre 2016

M. le Président présente le compte-rendu du Comité du 12 décembre dernier. Messieurs NICOLEAU et MARTIN, nouveaux élus d'Estuaire et Sillon qui ne siégeaient pas au SMCNA avant la fusion s'abstiennent.

A la majorité (moins 4 abstentions), les membres du Comité approuvent ce compte-rendu.

Installation des nouveaux délégués de la communauté de communes Estuaire et Sillon

Mme THEVENIAU propose de faire un tour de table pour connaître les nouveaux élus d'Estuaire et Sillon

M. NICOLEAU est le Président de la nouvelle communauté de communes Estuaire et Sillon.

M. THAUVIN est vice-président en charge des finances.

M. MARTIN est vice-président en charge des déchets.

M. MANAC'H est vice-président en charge du SPANC.

Les autres élus du SMCNA présents au Comité se présentent également.

Election du vice-président et d'un membre du bureau représentant la nouvelle communauté de communes.

Le Président propose au Comité de voter sur le même bulletin pour l'élection du vice-président et du membre du Bureau. A l'unanimité le Comité accepte.

M. MARTIN et M. THAUVIN sont désignés par la communauté de communes Estuaire et Sillon pour siéger respectivement en tant que vice-président et membre du Bureau.

27 bulletins sont distribués.

Mme ABOT et M. BLANDIN sont désignés pour compter les résultats. Suite à une erreur de bulletins, un nouveau tour est organisé.

Résultat :

27 bulletins :

25 bulletins en faveur de M. MARTIN, vice-président et M. THAUVIN, membre du Bureau.

2 bulletins nuls.

A la majorité, Monsieur MARTIN est donc élu 3^{ème} vice-président du SMCNA et M. THAUVIN membre du Bureau du SMCNA.

Remplacement des élus de la CCLS dans la CAO, la CDSP et la CCSPL

A l'unanimité le Comité décide de voter à main levée pour les élections partielles des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public et consultative des services publics locaux.

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, Messieurs THAUVIN et GAUTHIER ne font plus partie de la CAO. Il est donc possible de faire siéger les suppléants en lieu et place des titulaires. Cependant, afin d'atteindre le quorum lors des prochaines réunions de la CAO, le Président décide par prudence, de réaliser une élection partielle de la CAO et d'élire 3 nouveaux suppléants.

Le Président demande au Comité si des délégués souhaitent siéger en tant que suppléants de la CAO. Messieurs MARTIN et THAUVIN de la communauté de communes Estuaire et Sillon et M. BROUSSARD de Pontchâteau St Gildas des Bois sont candidats.

A l'unanimité, Messieurs MARTIN, THAUVIN, et BROUSSARD sont élus suppléants à la CAO.

La Commission d'Appel d'Offres du SMCNA est désormais composée comme suit :

Titulaires	Suppléants
JAMIN Monique	PECOT Didier
BUF Jean-Michel	FLIPPOT Jacky
POSSOZ Jean-Pierre	MARTIN Pascal
CHAILLEUX Marie-Odile	THAUVIN Jean-Louis
CALO Gilles	BROUSSARD Didier

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, Monsieur THAUVIN ne fait plus partie de la CCSPL, il est donc nécessaire d'élire un nouveau membre de la CCSPL.

Le Président propose au Comité que le nouveau vice-président élu au SMCNA représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon siège à la CCSPL du SMCNA.

M. MARTIN, nouvellement élu 3^{ème} vice-président du SMCNA est élu à l'unanimité membre de la CCSPL de la SMCNA.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du SMCNA est désormais constituée comme suit :

Titulaires
JAMIN Monique
PECOT Didier
BUF Jean-Michel
MARTIN Pascal

Commission de délégation de service public (CDSP)

Suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, Messieurs THAUVIN et GAUTHIER ne font plus partie de la CDSP. Il est donc possible de faire siéger les suppléants en lieu et place des titulaires. Cependant, afin d'atteindre le quorum lors des prochaines réunions de la CDSP, le Président a décidé par prudence, de réaliser une élection partielle de la CDSP et d'élire 2 nouveaux suppléants.

Le Président demande au Comité si des délégués souhaitent siéger en tant que suppléants de la CDSP. Messieurs THAUVIN et MANAC'H se déclarent candidats.

A l'unanimité, messieurs THAUVIN et MANAC'H sont déclarés suppléants de la CDSP du SMCNA.

La Commission de Délégation de Service Public du SMCNA est désormais composée comme suit :

Titulaires	Suppléants
JAMIN Monique	CALO Gilles
PECOT Didier	FLIPPOT Jacky
JOSSE Patrice	CHAILLEUX Marie-Odile
BUF Jean-Michel	THAUVIN Jean-Louis
POSSOZ Jean-Pierre	MANAC'H Dominique

2. FINANCES

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 sont présentés afin que le Comité constate leur stricte concordance.

Compte administratif :

	COMPTE ADMINISTRATIF 2016								
	Ordonnancé n-1	BP 2016	Total DM	Total virement de crédit	Liquidé	%réalisé	Disponible	%dispo	Excédent
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 501 553,45	7 100 000,00	208 050,00	0,00	6 643 371,35	90,90%	664 678,65	9,10%	378 046,72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 486 406,97	7 100 000,00	208 050,00	0,00	7 021 418,07	98,89%	286 631,93	4,08%	
	Ordonnancé n-1	BP 2016	Total DM	Total virement de crédit	Liquidé	%réalisé	Disponible	%dispo	Déficit
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 001 717,70	2 100 000,00	0,00	0,00	1 321 360,15	62,92%	778 639,85	37,08%	-863 314,17
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	773 868,38	2 100 000,00	0,00	0,00	458 045,98	21,81%	1 641 954,02	78,19%	

- La décision modificative (DM) correspond aux provisions pour la post-exploitation et aux pénalités appliquées à BIOGAZ INVEST TREFFIEUX ancien délégataire du SMCNA dont la convention a été dénoncée par le SMCNA en 2016.

- Les investissements prévus en 2016 qui n'ont pas été réalisés seront basculés au budget primitif 2017. Il s'agit principalement d'un delta des travaux de construction des alvéoles, des travaux de dégazage et de la reprise des puits, de la couverture des lagunes, et des caractérisations des déchets ménagers.

- L'emprunt inscrit au budget 2016 n'a pas été mis en place. Pour 2017, une nouvelle inscription d'emprunt est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement mais le Président ne souhaite pas y recourir étant donné qu'il n'est pas prévu de construction d'une nouvelle alvéole en 2017.

- Le solde des contrats de territoire doit être versé en ce début d'année 2017.

Compte de gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 100 000,00	7 308 050,00	9 408 050,00
Titres de recettes émis (b)	461 755,58	7 512 564,62	7 974 320,20
Réductions de titres (c)	3 709,60	491 146,55	494 856,15
Recettes nettes (d = b - c)	458 045,98	7 021 418,07	7 479 464,05
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 100 000,00	7 308 050,00	9 408 050,00
Mandats émis (f)	1 321 360,15	7 028 366,02	8 349 726,17
Annulations de mandats (g)	0,00	384 994,67	384 994,67
Dépenses nettes (h = f - g)	1 321 360,15	6 643 371,35	7 964 731,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		378 046,72	
(h - d) Déficit	863 314,17		485 267,45

Résultat cumulé 2016

BP janvier 2017	Résultat de clôture <u>2015</u>	Part affecté à l'investissement en 2016	Résultat 2016	Résultat de clôture exo 2016	Compte
Investissement	-342 119,98 €		-863 314,17 €	-1 205 434,15 €	001
Fonctionnement	511 730,99 €	176 000,00 €	378 046,72 €	713 777,71 €	002

AFFECTATION DES RESULTATS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Observations
Dépenses 2017	6 872 729,35	1 074 565,85	Projet dépenses 2017
Virement section 023	297 270,65		Virement de la section de fonctionnement à la section
DEFICIT 001		1 205 434,15	Déficit d'investissement cumulé 2016
TOTAL DEPENSES	7 170 000,00	2 280 000,00	
Recettes 2017	6 654 722,29	661 195,35	Projet recettes 2017
Excédent de fonctionnement capitalisé		198 500,00	Part de l'excédent de fonctionnement 2016 affecté à l'investissement (=remboursement K emprunt 2017)
RECETTES 002	515 277,71		Excédent de fonctionnement
Virement section 021		297 270,65	Virement de la section de fonctionnement à la section
RECETTES EMPRUNT		1 123 034,00	Nécessité d'inscrire un emprunt au budget afin d'équilibrer la section
TOTALES RECETTES	7 170 000,00	2 280 000,00	

- Le Président souligne le fait qu'étant donné la fermeture du site prévue en 2025 il y aura de moins en moins d'investissement. Le résultat s'améliorera donc avec le temps. Le recours à l'emprunt diminuera également.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

A l'unanimité, le Comité vote le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2016.

Vote du budget 2017 et des participations 2017

Le Président présente les enjeux du budget 2017 et revient sur l'organisation du paiement des participations des collectivités. En 2016, il avait été décidé que les participations soient mensualisées et qu'une régularisation intervienne après le 9^{ème} et le 12^{ème} mois. Cependant, cette nouvelle organisation n'a pas permis de sécuriser la trésorerie du SMCNA, a entraîné parfois de fortes régularisations et a généré de nombreuses opérations comptables supplémentaires. De plus, les nouveaux titulaires des marchés de déchèteries prévoient la transmission des tonnages plus rapidement qu'auparavant. Ainsi, le Président décide de revenir à l'ancienne organisation des paiements. Les tonnages seront facturés au réel mensuellement.

Concernant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : elle augmente de 3€ par tonne à partir de 2017 (Cas B pour le SMCNA, CF. tableau ci-dessous)

	Tarifs TGAP STOCKAGE en €/t									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Standard	40,16	40	41	41	42	42	46	45	47	48
A. – ISO 14001	32,13	32	33							
B. – Valorisation biogaz	20,08	23	24	24	25	25	28	28	30	31
C. – Bioréacteur	14,06	32	33	34	35	35	38	39	41	42
D. – Cumul B+C		15	16	17	18	18	21	22	24	25

Il faut donc travailler sur la mise en place du procédé de bioréacteur. Il s'agit d'un mode de couverture des alvéoles qui permet entre autres de récupérer plus de biogaz. M. OUVRARD ajoute cependant qu'il faut avant tout comparer les coûts d'investissement de ce procédé et le gain de TGAP. Une étude sera menée mais on sait déjà que ce processus est avantageux pour le SMCNA, encore faut-il que les tarifs de la TGAP se maintiennent dans le temps.

M. BUF ajoute que cette augmentation provient de la volonté de l'Etat de taxer l'enfouissement. En effet, la TGAP de l'incinération est de 15€ la tonne. Le lobby de l'incinération est puissant et la TGAP sert en partie à financer les incinérateurs. Est-ce que les incinérateurs polluent moins ? C'est un autre débat, cependant il faut relever que même dans l'incinération il y a de l'enfouissement. M. BUF en tant qu'élu régional a demandé que soit créée une TGAP incitative pour les territoires vertueux qui font des efforts de réduction des déchets.

Etat de la dette :

SM CNA : ETAT DE LA DETTE 2017											
Date fin contrat	durée de l'emprunt	Objet de la dépense	Organisme Prêteur	N° contrat	Montant Emprunt	Taux	Dettes en capital au 1er/01/2017	Montant Annuité	Capital	Intérêts	Dettes en capital au 1er/01/2018
12-déc.-25	15 ans	ISDND	C.R.C.A.M.	40215	1 300 000,00 €	Variable (1,52% au 01/11/16)	829 087,48	109 250,00	96 300,00	12 950,00	732 787,48
30-juin.-26	15 ans	ISDND	Crédit Mutuel	279212	1 400 000,00 €	3,65%	972 628,55	121 617,96	87 302,93	34 315,03	885 325,62
		SOUS-TOTAL			2 700 000,00 €		1 801 716,03	230 867,96	183 602,93	47 265,03	1 618 113,10
20-déc.-34	20 ans	KERSOURSAC	C.R.C.A.M.	811-12057304	180 000,00 €	2,35%	165 553,56	11 306,00	7 481,09	3 824,91	158 072,47
		SOUS-TOTAL			180 000,00 €		165 553,56	11 306,00	7 481,09	3 824,91	158 072,47
		TOTAL			2 880 000,00 €		1 967 269,59 €	242 173,96 €	191 084,02 €	51 089,94 €	1 776 185,57 €

Les 2 plus gros emprunts se terminent au moment de la fermeture de l'ISDND des Brioules, au début de la post exploitation. Une consultation est en cours pour fixer le taux de l'emprunt à taux variable.

Concernant l'emprunt pour l'acquisition de la maison à Kersoursac, Mme THEVENIAU se demande s'il y a un intérêt pour le SMCNA de garder cette maison. Le Président pense que le marché de l'immobilier n'est pas assez avantageux pour la mettre en vente aujourd'hui. M. PECOT ajoute que c'est encore prématuré. Il faudra cependant se reposer la question régulièrement.

Proposition BP 2017 :

Concernant le chapitre relatif aux charges de personnel. Le projet de BP est inférieur aux dépenses de 2016 si l'on tient compte des aides reçus à cet effet.

Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

	BP 2016	Liquidé 2016	BP 2017 Proposé
65 - Autres charges de gestion courante	426 800,00	331 672,27	443 770,00

La différence entre le liquidé 2016 et le BP s'explique par le fait que des remboursements aux communautés de communes (ECOMOBILIER, ferrailles, cartons, ECODÉEE, prévention ...) n'ont pas été imputés à ce chapitre en 2016. Les modifications du compte d'imputation interviendra en 2017.

Concernant le compte 611, les prestations concernant les lixiviats diminuent en 2017. Le traitement des lixiviats diminue car on est à jour dans le traitement des puits et dans la réalisation des couvertures de lagunes.

Pour les recettes de fonctionnement, les nouveaux représentants d'Estuaire et Sillon se demandent si le territoire qui ne faisait pas partie de Loire et Sillon entre en compte dans le calcul des participations. Ce budget 2017 ne tient pas compte du nouveau territoire, mais il faudra se réunir pour envisager l'avenir et se mettre en conformité avec la réglementation.

Les participations ont été déterminées au DOB 2017 et sont maintenues (cf. annexe tableau des participations 2017) :

- ISDND : passage de 82.5€ à 86€ la tonne
- Centre de tri : passage de 5.25€ à 5.35€ par habitant
- Recyclerie : maintien de la participation à 0.50€ par habitant.
- Déchèteries : tarifs liés au marché.
- Pour l'entretien et le renouvellement des bennes : 3,00 € par rotation de bennes.
- Pour l'amortissement des bennes : selon les collectivités concernées

Il faut noter une maîtrise des participations, les 3 euros supplémentaires de TGAP ne nécessite pas nécessairement une augmentation des impôts locaux étant donné la baisse des coûts des prestations du marché des déchèteries notamment.

Détails des gros investissements 2017 :

Travaux de fermetures des alvéoles 128K€, reprise des puits 50K€, AMO site de Savenay 90K€, couverture lagune 120K€, reprise lagune 54K€, curage lagune 42K€, fourniture bennes déchèteries 40K€.

Concernant l'AMO pour le site de Savenay, il s'agit de diverses études pour la création d'un site de traitement de déchets pour anticiper la fermeture du site des Brioules en 2025 et pour la mise en place de quais de transfert pour améliorer l'arrivée des OMR. M. MANAC'H évoque le problème d'urbanisme engendré par la construction de quais de transfert en milieu agricole. Si la zone est en adéquation avec le PLU et le SCOT cela ne pose pas de problèmes. Le site est situé au lieu-dit des Landes de Courtilière sur le territoire de la commune de Savenay.

A l'unanimité, les délégués du SMCNA votent le budget 2017 et les participations.

3. DOSSIERS TECHNIQUES

Centre de tri

Annulation du partenariat avec Nantes Métropole pour le tri des emballages ménagers du SMCNA : abrogation des 2 délibérations votées le 12 décembre dernier.

Le Président rappelle l'historique. Le centre de tri des Brioules va fermer en 2021, une solution doit donc être envisagée pour le tri des emballages du territoire du SMCNA. L'étude de territorialité menée en 2015-2016 n'a pas permis de réunir assez de collectivités pour mener à bien un projet à Savenay. Cependant, Nantes Métropole a proposé un partenariat avec la CARENE et le SMCNA. Ainsi, il était prévu que les emballages du SMCNA soient triés au centre de tri de Couëron à partir de 2021. Le Comité a délibéré en ce sens le 12 décembre dernier. Cependant, lors des négociations pour la rédaction de la convention de partenariat, des

différences de traitement entre les collectivités sont apparues sur la répartition des coûts de tri et en particulier la prise en compte des remboursements d'annuité de l'investissement.

. Après avoir reçu les représentants de Nantes Métropole et de la CARENE, la négociation pour arriver à un tarif équivalent n'a pas abouti. Le Président et les vice-présidents du SMCNA, ainsi que les présidents et présidentes des EPCI membres du SMCNA réunis en Bureau ont donc décidé d'abandonner le partenariat. Il convient donc de faire machine arrière et d'annuler les délibérations du 12 décembre dernier.

M. TUAL se demande ce que ça coûterait au SMCNA d'aller ailleurs. Le Président présente au Comité d'autres solutions pour le tri des emballages.

Le Président cherche un partenariat avec une maîtrise d'ouvrage publique. Mais quoiqu'il en soit il sera nécessaire de réaliser des quais de transfert pour limiter les coûts de transports. Le syndicat dispose de 4 ans pour trouver une solution de tri économique et écologique. Mme THEVENIAU insiste pour qu'une décision soit prise avant la fin du mandat des délégués en place soit dans 3 ans, en 2020.

A l'unanimité, moins 5 abstentions (M. MANAC'H, M. MARTIN, M. NICOLEAU, pouvoirs de MM. MAILLARD et GADAIS) le Comité vote pour la suppression des délibérations du 12 décembre 2016 relatives à l'approbation de principe de la délégation de service public et à l'approbation et l'autorisation à signer la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron.

Départ de M. OUVRARD et Mme CHAILLEUX à 19h45.

Recyclerie

Avenant 1 à la convention d'objectifs pour la gestion d'une recyclerie sur le territoire du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Suite au déploiement d'une quatrième boutique à Drefféac (zone des Pontereaux), il convient de signer un avenant avec les associations gestionnaires afin d'intégrer les modalités d'ouverture et de fonctionnement de cette nouvelle boutique (MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 et de L'ARTICLE 8 en ARTICLE 5) et de préciser à cette occasion les modalités de collecte en déchetteries (MODIFICATION DE L'ARTICLE 4). En effet, suite à différentes informations remontant du terrain il s'avère que des problèmes d'organisation des tournées ont été relevés. Beaucoup de choses mises de côté pour la recyclerie sont jetées dans le tout-venant. Des efforts doivent donc être réalisés c'est pourquoi des pénalités sont prévues dans l'avenant. Un bon d'enlèvement en déchetteries est annexé à la convention permettant d'améliorer le suivi entre les gardiens et les agents de la recyclerie.

A l'unanimité, le Comité autorise le Président à signer l'avenant 1 à la convention d'objectifs pour la gestion d'une recyclerie.

4. QUESTIONS DIVERSES

Planning à jour de l'appel d'offres d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le site de traitement de Savenay.

Le Président rappelle le planning de l'appel d'offres de l'AMO.

M. MANAC'H maire de Malville intervient pour lire le courrier du Préfet du 16 décembre dernier, et se demande pourquoi le SMCNA continue de lancer des études coûteuses alors que le Préfet réitère sa position contre ce projet. Ce courrier a été adressé à chaque Maire dépendant du SMCNA, aussi à la lecture de son contenu le Maire de MALVILLE est mis à mal par le sentiment de désobéissance vis à vis de Monsieur le Préfet dont les élus du SMCNA dépendent. Pour M. MANAC'H l'attitude du Président et des membres du bureau vis à vis du Préfet n'est pas celle de tous les membres du comité.

Le Président ajoute que cette lettre est une réponse au courrier du SMCNA envoyé en novembre 2016. Il y a toujours eu de la part du SMCNA la volonté de discuter avec la préfecture et la DGAC. Une proposition était allée dans ce sens en invitant la DGAC à entrer dans le comité de pilotage de ce projet. De plus, le site est toujours inscrit dans les documents d'urbanisme : Le SCOT a été révisé fin 2016 et ce site en fait toujours partie, de même le PLU de Savenay n'a pas été contesté lors de son approbation. Le Président rappelle

comment ce site a été choisi il y a plus de 10 ans maintenant. Chaque commune du SMCNA a dû proposer une surface et de nombreuses études ont été réalisées (géologiques ...) afin de trouver le meilleur site.

A propos du risque aviaire, celui-ci dépend de la faisabilité de l'aéroport, si jamais le projet est abandonné ce risque n'existera plus pour le futur site de traitement. De plus, la distance entre l'aéroport et le site est évoqué mais à ce jour le projet d'aéroport n'est toujours pas démarré.

Il faudra rester vigilant à l'élaboration des PLUi. Chacun devra en tirer les conséquences.

La CCRN qui supporte le site d'enfouissement sur son territoire depuis plus de 20 ans souhaite passer le relais.

M. NICOLEAU nouveau Président de la communauté de communes Estuaire et Sillon et délégué au SMCNA se questionne beaucoup sur ce projet. Le Président propose de fixer une réunion avec le Bureau et les présidents et présidentes des EPCI adhérents aux SMCNA afin de présenter le syndicat, l'historique et ses enjeux.

Sollicitation de la REGION DES PAYS DE LA LOIRE pour intégrer la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets (incluant le plan d'action en faveur de l'économie circulaire)

M. NAUD est d'accord pour représenter le SMCNA.

Calendrier prévisionnel réunion SMCNA 2017

<u>BUREAUX 2017 - 18H00</u>	<u>COMITES 2017 - 18H00</u>
Lundi 10 avril	
Lundi 24 avril	
	Lundi 15 mai
Lundi 19 juin	
	Lundi 3 juillet
Lundi 18 septembre	
Lundi 16 octobre	Lundi 2 octobre
Lundi 13 novembre	
Lundi 4 décembre	Lundi 18 décembre

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire,

Dominique MANAC'H

Le Président,

Jean-Paul NAUD